ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

DIPER
DIPER 1
Affaire suivie par :
Florent Cerdan
Tél : 05 56 56 37 29
Mél : dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 04 novembre 2026

François-Xavier PESTEL
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Gironde

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du 1er degré public
s/c de mesdames les Inspectrices et messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement POP au titre de la rentrée scolaire 2027

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024 publiées au BO spécial n°5 du 31 octobre 2024
Note de service ministérielle DGRH-B1-3 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré du 20 octobre 2026 publiée au BO n°41 du 29 octobre 2026

Un mouvement interdépartemental sur postes à profil, appelé « mouvement POP », est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

I – Dispositifs d'accompagnement et d'information

Afin d'accompagner les enseignants dans la formalisation de leur démarche de mobilité, plusieurs outils sont mis à leur disposition par le ministère de l'Éducation nationale :

- **Plateforme info mobilité** : service téléphonique d'aide et de conseil chargé d'apporter un accompagnement individualisé dans la saisie des demandes de mobilité : service disponible du **03 novembre au 25 novembre 2026 à midi,** en contactant le **01.55.55.44.44**
- **Le portail ministériel** où figurent des informations sur le mouvement POP et **un guide pour la saisie** des vœux sur COLIBRIS : https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592
- **Une foire aux questions** concernant le mouvement POP : https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783

II – Saisie des candidatures

Les enseignants saisissent leur demande sur l'application Colibris accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof. La période de saisie des candidatures est comprise entre **le 04 novembre à midi et le 25 novembre 2026 à midi**.
Les enseignants formuleront **au maximum 6 vœux POP** et devront obligatoirement les classer par ordre de préférence.

III – Procédure d'accès à l'outil de saisie des candidatures : Colibris

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- se rendre sur l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son « Compte utilisateur » et son « Mot de passe » qu'il utilise habituellement pour se connecter à i-prof puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour de nouvelles connexions.

- ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam 1er degré : dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.

IV – Instructions des demandes et organisation des entretiens

La phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens se déroule du **30 novembre 2026 au 19 janvier 2027.**

Aucun enseignant ne pourra se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste. En cas d'inéligibilité de la candidature, le candidat sera informé par courriel.

Les services des DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués à un entretien en visioconférence.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature.

V – L'annulation des vœux ou de la mobilité POP obtenue

Les enseignants qui formulent des vœux dans le cadre du mouvement POP peuvent désormais annuler un ou plusieurs vœux selon les conditions fixées ci-après :

- du 04 au 25 novembre 2026 : possibilité d'annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application Colibris
- du 30 novembre 2026 au 21 janvier 2027 : le candidat peut demander l'annulation d'un ou plusieurs vœux en adressant un mail à la DSDEN concernée
- du 21 janvier au 17 février 2027 : aucune annulation possible
- à compter du 18 février 2027 (12 heures) : le candidat peut formuler une demande d'annulation de la mobilité obtenue auprès de son département d'origine. L'annulation d'une mobilité POP n'a aucun effet sur l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. La mutation sur un poste POP ne peut être annulée que selon les modalités prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en raison d'une situation exceptionnelle et seulement dans la mesure où l'annulation ne compromet pas l'équilibre postes-personnels départemental.

VI – Résultats du recrutement sur poste à profil

Les résultats seront communiqués par courriel le **17 février 2027.**

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée.
La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale